



## INSTRUCTIONS DE COURSE

« Novembre à Hyères Monotypes 2016 »  
Championnat de France des monotypes habitables  
11, 12 et 13 Novembre 2016  
Organisé par le COYCH en Rade de Hyères

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles des classes concernées
- 1.3 les prescriptions nationales en Annexe 1
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

### 2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents, seront affichés sur les tableaux officiels situés sur les vitres du secrétariat du COYCH. Les communiqués du jury seront affichés sur les vitres du local jury situé à proximité du secrétariat du COYCH

### 3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au moins deux heures avant l'heure du premier signal d'avertissement prévu au programme (pour chaque jour) ; sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché **avant 20H00** la veille du jour où il prendra effet.

### 4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la Base Nautique Municipale
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie les « signaux de course »
- 4.3. Quand un signal est envoyé au dessus d'un pavillon de classe ou une zone de course, il s'applique à cette classe seulement ou à cette zone de course.

## 5 PROGRAMME DES COURSES

5.1. Les courses sont prévues selon le programme :

<b>Jeudi 10 novembre</b>	Accueil, Confirmation des inscriptions Grutages	14H00 à 18H00
<b>Vendredi 11 novembre</b>	Accueil, Confirmation des inscriptions, grutages Briefing skipper à l'Espace Nautique Premier signal d'avertissement, Courses Apéritif de bienvenue	9H00 à 12H00 12H30 14H00 18H00
<b>Samedi 12 novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses Pasta Party à l'Espace Nautique	10H00 19H00
<b>Dimanche 13 novembre</b>	Premier signal d'avertissement, Courses Cérémonie de remise des prix	10H00 18H00

5.2 Le nombre de courses prévues par jour est de 4 une course supplémentaire par jour pourra être courue en cas de retard dans le programme initial.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15H00.

## 6 PAVILLONS DE CLASSE,

6.1 Les pavillons de classe sont les suivants:

J80 :	Pavillon de classe J80
SURPRISE :	Pavillon de classe Surprise
SB20 :	Pavillon de classe SB20
Seascape	Pavillon de classe Laser

6.2 En cas de regroupement de plusieurs classes, un pavillon spécifique sera défini par avenant.

## 7 ZONES DE COURSE

7.1 L'emplacement des zones de course est la baie de HYERES. Leurs positions approximatives sont définies en annexe 2.

7.2 2 zones de course sont prévues (Zone Alpha et Bravo), la répartition des classes sur ces zones sera affichée au tableau officiel le vendredi 11 novembre avant 13H.

7.3 La zone de course définie selon l'Art 7.2 des IC sera conservé durant toute la durée de l'épreuve en cas de changement celui-ci sera affiché au moins 2 heures avant le premier signal d'avertissement.

## 8 LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe 3**, ils seront de type « aller-retour ».

Les marques de chaque parcours et leurs ordres de passage y sont précisées.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

## 9 MARQUES

9.1 Les marques de parcours sont définies en annexe 3

9.2 La marque de changement de parcours sera une bouée cylindrique blanche.

9.3 Les marques d'arrivée seront des bouées cylindriques roses fluo.

9.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord d'un parcours est une marque.

10. **Zones qui sont des obstacles : aucune.**

## 11 LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et, à l'extrémité babord, le mât arborant un pavillon orange sur un bateau.

11.2 **Bateau en attente:** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.

11.4 Si le pavillon U a été envoyé comme signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié il doit être disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est redonné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la règle RCV 26.

## 12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.1

12.3 En cas de changement de parcours « au vent » la marque 2 (Dog leg) ne sera pas remouillée (ceci modifie la description du parcours).

12.4 En cas de changement de parcours sous le vent la porte sera remouillée avec une marque jaune et une marque initiale.

## 13 L'ARRIVEE

### 13.1 LIGNE D'ARRIVEE

Les extrémités de la ligne d'arrivée sont définies par un mât arborant un pavillon orange et un pavillon bleu sur un bateau du comité de course et la marque d'arrivée. (Définie en 9.3 des IC)

13.2 Quand le parcours est réduit à une porte, un bateau du comité de course à proximité de la porte arborera le pavillon « S » et les bateaux devront finir en passant la porte dans le sens de la route depuis la marque précédente. La ligne d'arrivée sera entre les marques formant la porte.

## 14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.

14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification.

14.3 Un membre du jury, qui pense voir une infraction au chapitre 2 des RCV peut indiquer, en émettant un coup de sifflet et en déployant un pavillon jaune, qu'il pourra être témoin lors d'une réclamation concernant cette action.

## **15 TEMPS LIMITES**

### **15.1 Les temps limites** sont les suivants :

- (a) Le temps limite pour finir du premier bateau, qui est « parti » et a effectué le parcours, est de 2 heures.
- (b) Si aucun bateau qui est « parti » n'a passé la marque 1 dans le temps limite de 30 minutes, la course sera annulée.
- (c) Le manquement à satisfaire au temps cible (30') ne pourra l'objet d'une demande de réparation ceci modifie la 62.1.a

### **15.2** Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## **16 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION**

### **16.1** Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à l'Espace Nautique La salle du jury et le tableau officiel sera également situé à l'Espace Nautique.

### **16.2** Pour chaque zone de course, le temps limite du dépôt des réclamations sera affiché au tableau officiel du jury. Il sera de 1 h après l'arrivée du dernier bateau de la dernière classe en course.

### **16.3** Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury.

### **16.4** Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b)

### **16.5** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1 (a) : 11.3-Départ, 11.2-bateaux en attente, 18-Règles de sécurité, 21-Publicité, 23-Bateaux accompagnateurs, 24-Evacuation des détritrus, 25-Limitation de sortie de l'eau, 26-communication radio et téléphone. Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.

### **16.6** Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée

- (a) dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation, basé sur une décision du jury, pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie la RCV 66 et 62.2.

## **17 CLASSEMENT**

### **17.1** Le Système de Points a minima de l'annexe A s'appliquera.

### **17.2 Courses validées**

- (a) 3 courses doivent être validées afin que le « Championnat de France des monotypes Novembre à Hyères monotypes » le soit.
- (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

## **18 REGLES DE SECURITE**

### **18.1 VHF**

Tous les bateaux participants devront être équipés d'une VHF en l'état de fonctionnement. Les jours de courses elle devra être en veille 30 minutes avant le signal d'avertissement et le rester jusqu'à la fin de course et l'arrivée au port.

### **18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible ou par VHF au comité de course. Les bateaux qui ne participent pas à une course en ne quittant pas le port doivent en informer le secrétariat de l'organisation.

### **18.3 Canal de course : 72**

**18.4 Matériel de sécurité** Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

## **19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT**

**19.1** Le nombre d'équipier ne pourra être modifié après la confirmation des inscriptions.

**19.2** Le remplacement d'équipier devra être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du Président du Comité de Course concerné.

**19.3** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course concerné. Les demandes de remplacement devront lui être faites au comité à la première occasion raisonnable.

## **20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT DE SECURITE**

**20.1** Avant l'épreuve :

a) Un contrôle du matériel de sécurité obligatoire pourra être effectué.

b) Poids de l'équipage.

Lorsque les règles de classe le précisent, un contrôle du poids de l'équipage ou d'équipiers sera effectué. Lors de la pesée tous les équipiers devront présenter une pièce d'identité.

**20.2** Pendant l'épreuve :

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

## **21 PUBLICITE DE L'EPREUVE**

les bateaux pourront être amenés à arborer une publicité fournie par l'autorité organisatrice.

## **22 BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :

Bateau comités de course : pavillon du COYCH

Les bateaux jurys arboreront un pavillon jaune marqué "Jury".

Les bateaux surveillance arboreront une flamme ou un pavillon jaune

Les bateaux Presse / TV arboreront un pavillon blanc marqué "PRESSE, MEDIA ou "TV".

## **23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

## **24 EVACUATION DES DETRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels ou gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage au port.

## **25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU-PLACES DE PORT**

**25.1** Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau entre leur mise à l'eau et la fin de la dernière course de la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du président du comité de course.

**25.2** Les bateaux doivent conserver impérativement les places qui leur ont été attribuées dans le port de Hyères. Ces emplacements seront affichés au tableau officiel.

## **26 COMMUNICATION RADIO**

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

## **27 PRIX**

Au minimum les trois premiers équipages de chaque classe seront récompensés.  
Les titres de **Champions de France** seront décernés aux premiers équipages des séries : SB20, Surprise et 31.7 si le nombre d'équipage inscrits définitivement répond au règlement du championnat de France des monotypes habitables 2016. Un avenant précisera les classes concernées le vendredi 6 novembre avant 13H00.

**28 AUTORISATION D'IMAGE**

Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, les concurrents acceptent d'être photographiés ou filmés lorsqu'ils participent aux courses et / ou utilisent les aménagements du championnat, ils consentent à la prise de telles images et à leur utilisation, réutilisation, publication ou republication dans tous medias, avec ou sans mention du nom du concurrent, sans compensation et sans que le concurrent ait à donner son approbation à ce sujet.

**29 DECISION DE PARTICIPER**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**30 ASSURANCE**

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 Million d'euros minimum.

Une attestation devra être présentée lors de la confirmation d'inscription

**COMITE D'ORGANISATION**

**RESPONSABLE DU COMITE D'ORGANISATION:** Muriel PERO et Régis BERENGUIER

**RESULTATS:** Arlette DIAZ et Nicole FULGONI

**ORGANISATION à TERRE:** Sophie BARRUE

**ARBITRES DESIGNES:**

**PRESIDENTS Des COMITES DE COURSE :** Jean DIAZ et: André HOLUBOWICZ

**PRESIDENT DU JURY :** Abel BELLAGUET